

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

REÇU À LA SOUS-PRÉFECTURE

LE: - 6 MAI 2014

CASTELSARRASIN - 82

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'AN DEUX MILLE QUATORZE LE 24 avril (24/04/2014)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 18 avril, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire,**

Mme Colette ROLLET, M. Daniel BOTTA, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Daniel CALVI, M. Jérôme VALETTE, **Adjoints,**

Mme Anne-Marie SAURY, Mme Michèle AJELLO DUGUE, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Pierre FONTANIE, Mme Eliette DELMAS, Mme Christine HEMERY, M. Michel PIRAME, M. Maurice ANDRAL, Mme Fabienne MAERTEN, Mme Fabienne GASC, Mme Sabine AUGÉ, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Mathieu RICHARD, M. Aïzen ABOUA, M. Pierre GUILLAMAT, M. Gilles BENECH, Mme Marie CASTRO, Mme Valérie CLARMONT, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie-Claude DULAC, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

Mme Colette ROLLET est nommée secrétaire de séance.

28-24 Avril 2014

ELECTION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU CONSEIL LOCAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE (CLSPD)

Rapporteur : M. Le MAIRE

Vu la délibération du conseil municipal du 10 mai 1985 portant création du Conseil Communal de prévention de la délinquance,

Considérant le renouvellement des conseillers municipaux,

Il convient d'élire les représentants de la Commune qui siègeront au Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD).

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom a remis fermé au Président son bulletin de vote.

Le dépouillement a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne
A déduire bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du Code électoral
RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés
Majorité absolue

33
0
33
17

Ont obtenu :

- M. Jean-Luc HENRYOT : 33 VOIX
- Mme Maryse BAULU : 33 VOIX

- Mme Eliette DELMAS : 33 VOIX
- Mme Christine HEMERY : 33 VOIX
- M. Michel CASSIGNOL : 33 VOIX
- Mme Maïté GARRIGUES : 33 VOIX
- M. Gérard VALLES : 33 VOIX
- Mme Marie CASTRO : 33 VOIX
- M. Patrice CHARLES : 33 VOIX

Sont élus :

M. Jean-Luc HENRYOT
Mme Maryse BAULU
Mme Eliette DELMAS
Mme Christine HEMERY
M. Michel CASSIGNOL
Mme Maïté GARRIGUES
M. Gérard VALLES
Mme Marie CASTRO
M. Patrice CHARLES

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité**

APPROUVE la désignation des représentants de la Commune au Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) avec voix délibérative.

DESIGNE les personnes qualifiées (à titre consultatif) :

- Le Directeur du Foyer Educatif,
- La Directrice du Centre Communal d'Action Sociale,
- Le Directeur du Service des Sports,
- Le Chef de Poste de la Police Municipale,
- Un Directeur d'Ecole,
- Un représentant des parents d'élèves de la Cité Scolaire F. Mitterrand,
- La Présidente de Moissac Animation Jeunes,
- Le Président de l'Association « Moissac Solidarité »,
- Un représentant des commerçants,
- Le Président de l'Association « Lous Aïnats ».



Pour copie conforme

Moissac le 29 avril 2014



Jean-Michel HENRYOT

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :